République Française

Délibération n° 2022/3
FINANCES LOCALES. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2022. Opérations proposées

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 34

Date de la convocation : 29/03/22
Compte rendu affiché : 08/04/22

Transmis en préfecture : 06/04/22
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20220404-39102-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Monia BENAISSA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD.

Excusé(e)s : M. Farid BEN MOUSSA.

Dépôt de pouvoir : M. Idir BOUMERTIT à Mme Monia BENAISSA, M. Lanouar SGHAIER à M. Nicolas PORRET, Mme Souad OUASMI à M. Hamdiatou NDIAYE, M. Karim SEGHIER à M. Djilannie BEN MABROUK, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Benoît COULIOU à Mme Aude LONG, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, Mme Camille CHAMPAVERE à Mme Nathalie DEHAN, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

Rapport n° 3
FINANCES LOCALES. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2022. Opérations proposées

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Afin de maintenir le soutien à l'investissement public local et de l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, le gouvernement a décidé de renouveler la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2022.

L'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que toutes les communes sont éligibles à la dotation, dès lors que le projet présenté s'inscrit dans le cadre des opérations prioritaires ci-dessous :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

A la demande du Préfet du Rhône, une première liste d'opérations susceptibles d'émarger à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local a été élaborée, en concertation avec les services.

Les modalités prévisionnelles de leur financement sont détaillées sur le document joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2334.42 et R 2334.39.

Vu la circulaire préfectorale E-2022-07 du 09 février 2022 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 28 février 2022 après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :
- Autoriser Madame le Maire, au à défaut l'Adjoint Délégué, à arrêter la liste définitive des opérations susceptibles d'être éligibles à la DSIL au titre de l'année 2022.

- Accepter les modalités prévisionnelles de financement de ces propositions.

République Française

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à solliciter les subventions à percevoir et à signer tout document nécessaire à leur instruction et à leur versement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

VILLE DE VENISSIEUX - DSIL commune 2022 (circulaire E-2022-07)

Libellé de l'opération	Montant TTC	Montant HT	Montant HT plafonné	**DSIL sollicitée**
CREATION ET TRANSFORMATION ET RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRE				
Extension du groupe scolaire ernest Renan	2 300 000 €	1 916 667 €	1 500 000 €	1 200 000 €
RENOVATION ET TRANSITION ENERGETIQUE				
Menuiseries extérieures/accès handicapés et luminaires LEDS GS Péri	500 000 €	416 667 €	416 667 €	333 333 €
Mise aux normes des ascenseurs sur plusieurs sites	500 000 €	416 667 €	416 667 €	333 333 €
Verdissement flotte automobile	500 000 €	416 667 €	416 667 €	333 333 €
TOTAL	**3 800 000 €**	**3 166 667 €**	**2 750 000 €**	**2 200 000 €**